

Al-watwan

“Aime la vérité, mais pardonne à l'erreur” Voltaire

24e année. N°1311 du mardi 5 mai 2009. Prix/Comores : 250 Fc ; Etranger : 1,5 Euro. Directeur de la publication : Djaé Ahamada

LIRE ÉGALEMENT

Formation d'officiers de police judiciaire

Anjouan a son centre de cardiologie

Le service de cardiologie de l'hôpital de Hombô a reçu une unité complète de cardiologie de catégorie I, sur les trois niveaux techniques répertoriés. Cette unité a la particularité de diagnostiquer et aider les spécialistes à prévenir les accidents cardio-vasculaires.

Lire page 4

8ème des finales de la Coupe de football des dames



Huit matchs au total de la Coupe des Comores de football, catégorie Dames, ont été disputés dimanche 3 mai sur huit terrains de Ngazidja. Pour ces compétitions, de nombreuses équipes ont été battues par forfait.

Lire en dernière page

DE MON POINT DE VUE

Ahmadou Mzé Soilihi, ingénieur chez BritishTelecom, donne ici son opinion sur la réforme constitutionnelle. Selon lui, la constitution en vigueur "adopté au forceps n'a pas tardé à révéler son incapacité et ses limites à stabiliser nos institutions". Il estime que "la révision constitutionnelle proposée présente des avancées énormes".

Lire page 6

“Exercer avec professionnalisme”

Un stage de formation des officiers de police judiciaire (Opj) est ouvert, hier lundi 4 avril, à l'École nationale des forces armées et de la gendarmerie (Enfag). La cérémonie du lancement de cette formation a été marquée par la présence du directeur de Cabinet du chef de l'Etat chargé de la défense, Mohamed Bacar Dossar, de l'ambassadeur de France, Luc Hallade, du directeur de l'Enfag, Lieutenant Colonel Youssouf Idjihadi, des magistrats, des commissaires de l'Union et des îles, ainsi que des nombreux officiers et hommes du rang. La formation a pour objectif d'amener au niveau du diplôme d'Opj “les meilleurs” parmi les agents de police judiciaire servant actuellement au sein des forces de sécurité nationale. Ces agents, une fois formés, auront pour mission “la conduite d'enquêtes judiciaires au niveau du territoire, et bénéficieront pour cela de pouvoirs étendus qu'ils exerceront sous le contrôle des magistrats, procureur de la République ou juge d'instruction”. Dans son allocution, le directeur de l'Enfag a insisté sur l'impact qu'aura cette formation. Selon lui “elle servira à forger la force de caractère de ces agents, leur permettant d'exercer leur métier avec professionnalisme”. C'est



dans cette visée, conclut-il, que “se poursuivra la construction d'une force armée républicaine, au service du développement”. Dans son allocution, l'ambassadeur de France auprès de l'Union des Comores a salué “le soutien actif du général Salimou, qui a permis d'obtenir cette mixité d'origine ; qui est une première”. Il a

souligné que “l'objectif majeur, de la formation, est de constituer un vivier de personnels aptes à rediffuser le contenu de la formation reçue et ainsi contribuer à préserver le droit romain et la langue française au sein des forces de police”.

Suite page 3

Le ministre Abdourahim Said Bakar en appelle “à la responsabilité et au civisme..”

Le ministre des Postes et Télécommunications, chargé de la Communication, Dr Abdourahim Said Bakar apporte des éclaircissements sur certaines dispositions du projet de réforme de la constitution, sur le “renouve-

lable”, “l'autonomie des îles” et le calendrier électoral qui sera examiné par le congrès. Il répond aux thèses développées par les recours en inconstitutionnalité déposés par le président de Ngazidja et le parti Ridja.

Lire page 3



YLANG YLANG SERVICE

TRANSPORTEURS
DE CONTENEURS, VEHICULES, etc.

VOTRE COMPAGNIE INTERNATIONALE,
RAPIDE ET FIABLE AU PRIX IDEAL
CONTACTEZ : AGENCE MARITIME DES COMORES,
TEL : 269 334 11 93 EMAIL : ylangylangservice@yahoo.fr



La douane poursuit sa mission de sensibilisation en France

La communauté "apprécie et attend de voir ..." Le périple de la mission douanière de sensibilisation de la communauté comorienne vivant en France sur le fonctionnement de la douane a pris fin en début de soirée du dimanche 3 mai en région parisienne, dans la mosquée comorienne de la commune très comorienne de la Courneuve. Des échanges vifs et francs entre les représentants des douanes comoriennes et les usagers de la diaspora.

Dans un parterre de Comoriens de France fait du simple citoyen au transitaire et transporteur en passant par des cadres et des notables bien de chez nous, les échanges parfois houleux et souvent très bon enfant ont commencé par un fathiha lu par le "grand notable" des lieux, monsieur Abalois qui a, par la même occasion, souhaité la bienvenue à la mission. Pour cette dernière, il s'agissait, après les villes de Dunkerque, Lyon et Marseille d'expliquer à cet énorme potentiel d'usagers des douanes comoriennes le fonctionnement, l'acheminement des biens vers le pays et, surtout, le mettre au courant des nouvelles réformes et des dispositifs mis en place par la nouvelle équipe.

Minimiser la fraude, instaurer une plus grande justice

D'emblée, le conseiller auprès de la direction, Raoul Delapeyre, a voulu mettre fin à une confusion qui fait beaucoup de tort à la douane et au douanier : "Votre transitaire, la société Golf Com, l'Autorité portuaire, la chambre de commerce, ce n'est pas la douane", a-t-il lancé d'emblée. Il est vrai que jusqu'ici, toutes les difficultés rencontrées à ces niveaux étaient systématiquement imputées à la douane et aux douaniers. Ici le raisonnement populaire était des plus "limpide" : tout ce qui est domicilié au port et à ses alentours immédiats et qui s'occupe de colis relève de la douane. "Vous pouvez dire que vous avez à faire à la douane seulement lorsque vous disposerez de votre déclaration, pas avant", devait préciser le directeur du système informatique dit Sydonia++.

Par la même occasion, Mohamed Soulé s'est étendu pour donner les détails sur les raisons, le fonctionnement et les objectifs poursuivis avec l'adoption de ce système qui se résume, selon le fonctionnaire, à trois choses : minimiser au maximum la fraude, instaurer une plus grande justice fiscale entre les usagers, et se conformer à la convention signée par les Comores dans le cadre de la Comesa. "Désormais, il ne sera plus possible à X de payer moins cher que Y, tout simplement parce qu'il a une connaissance dans le circuit douanier, comme cela avait couru jusqu'à un passé récent".

Dans sa lancée, le directeur de Sydonia a attiré l'attention sur le fait qu'en cherchant à recourir à des intermédiaires en dehors du circuit, les gens se font systématiquement (ou presque) arnaqués et peuvent avoir, en fin de course, à payer bien plus que s'ils avaient fait confiance



au seul parcours légal.

A leur tour, les membres de la communauté ont dit leurs "inquiétudes" par rapport à "l'injustice qui nous frappe" et, de façon plus générale, à l'impression qu'ils ont d'être "abandonnés" à leur "sort". Cela "malgré notre apport capital au développement du pays, à ses finances et le soutien que nous apportons au quotidien de la population".

L'équivalent du budget annuel de l'Etat comorien

Dans son intervention, le directeur général de la douane devait préciser, plus tard, que cet apport se montait à plus de 25 milliards de francs, l'équivalent du budget annuel de l'Etat comorien.

Ces inquiétudes voutées fortes soupçons "d'injustice fiscale" et de "fraudes commises ou encouragées par les agents de la douane", aux fouilles "génantes, inutiles et contreproductives", en passant par les conditions d'accueil "pénibles et à la limite de l'humiliation aussi bien au port qu'à l'aéroport" ou encore le "désordre" dans le fret. Autant de choses qui ont fait que "nous sommes fâchés avec notre douane et notre pays", a déclaré l'imam de la mosquée qui a souhaité que cette mission soit celle de la "réconciliation".

A son tour, un transitaire - qui "s'exprimait en tant que citoyen" - a parlé, à propos de taxation, de "trop d'impôts qui tuent l'impôt", tout en reconnaissant au passage que de "grosses lacunes en matière d'informations ont pu contribuer, largement, à l'incompréhension actuelle entre la douane et la communauté expatriée".

Prenant la parole en dernier, le nouveau directeur des douanes comoriennes, Mohamed Daoudou, s'est évertué à apaiser les inquiétudes et, parfois, les colères en rassurant :

"Si nous sommes ici, c'est justement parce que nous pensons que les choses ne vont pas bien et que nous avons conscience qu'il faut que ça change". Pour ce faire, il a affirmé que "sur place dans les ports et les aéroports, des choses commencent à changer en bien". Pour ceux qui craignaient un certain "dictat de la part de certains agents indécents", il a annoncé que désormais il n'était plus possible pour un seul et unique agent "d'évaluer votre marchandise et de vous le faire payer" : "nul ne sera plus juge et partie", a-t-il lancé en substance. Il a précisé, entre autres, que des dispositions pratiques étaient mises en place pour faciliter le transfert des marchandises du port de Mutsamudu à celui de Moroni.

En ce qui concerne les fouilles, elles allaient être considérablement allégées, cela, notamment suite aux discussions qu'il a eues avec les plus hautes autorités des douanes françaises : "Désormais, il sera ouverte une issue libre pour les personnes qui n'ont rien de spécial à déclarer". Toutefois, cela ne dispensera pas de fouilles systématiquement

tous les usagers.

Pour ce qui est de l'accueil, un bureau d'informations "devrait être totalement en service dès les prochaines grandes vacances, en plus du site Internet des douanes comoriennes". Pour ce faire, il a affirmé que "sur place dans les ports et les aéroports, des choses commencent à changer en bien". Pour ceux qui craignaient un certain "dictat de la part de certains agents indécents", il a annoncé que désormais il n'était plus possible pour un seul et unique agent "d'évaluer votre marchandise et de vous le faire payer" : "nul ne sera plus juge et partie", a-t-il lancé en substance. Il a précisé, entre autres, que des dispositions pratiques étaient mises en place pour faciliter le transfert des marchandises du port de Mutsamudu à celui de Moroni.

Des baisses "parfois importantes"

En ce qui concerne la taxation, le directeur a rappelé qu'il y a déjà eu des baisses "parfois importantes" qui ont permis, par exemple, de parvenir à une baisse du prix du ciment. C'est le lieu de rappeler que là encore, dans le cadre des conventions signées avec la Comesa, les Comores se sont engagées à appliquer les mêmes taux que leurs parte-

naires, notamment, de la sous-région de l'Océan indien. Toujours en matière de taxation et, plus spécifiquement, de facturation, suite à un accord obtenu avec les responsables de la douane française dans le cadre de la mission actuelle, la douane comorienne va pouvoir accéder en temps réel, à la base de données de son homologue de l'hexagone pour s'enquérir de certaines informations sur les prix. A propos des "incessantes" variations de la valeur des taxes qui ont été déplorées par un intervenant, le directeur général, tout en évoquant les "interventions régulières de la douane pour obtenir leur stabilité", a rappelé qu'au total, ces taxes devaient se conformer aux orientations du budget de l'Etat. Pour conclure, Mohamed Daoudou s'est engagé à mettre en pratique les réformes et de nouveaux dispositifs, "parce que c'est mon devoir" et a demandé aux usagers des services des douanes comoriennes de se conformer systématiquement aux lois et règles en vigueur : "nous avons des devoirs envers vous, et vous avez des droits et des devoirs envers la douane et le pays. Si chacun s'y conforme, les choses ne pourront qu'aller en s'améliorant".

Invité à clore les discussions, le notable Saïd Soilih a appelé à "vaincre" le scepticisme ambiant sur tout ce qui vient du pays. "Cette rencontre constitue une grande première, car c'est la première fois qu'une délégation officielle vient nous parler de notre vie et de notre avenir au pays, sans faire de la propagande politique", a-t-il précisé. Il a enfin appelé à "faire confiance" et à ne juger qu'après avoir vu les réalités sur le terrain dès l'été prochain.

Madjuwani Hassani
madjuwani@gmail.com



Armée nationale : formation d'officiers de police judiciaire

Suite de la première page

Le directeur de Cabinet de l'Union a montré, pour sa part, que "pour un pays en voie de développement comme les Comores, la promotion d'une justice équitable, efficace et jouissant de la confiance des citoyens est un enjeu fondamental de l'Etat de droit, de la démocratie et du développement". C'est la raison pour laquelle, ajouta-t-il, le chef de l'Etat "a, dès son avènement à la tête de notre pays, accordé à la justice une attention particulière, faisant de son indépendance son cheval de bataille politique". La formation, qui entre dans le cadre global de la coopération

en matière de sécurité intérieure entre les Comores et la France, est organisée sous l'égide du Service de Coopération Internationale de Police (Scip). Elle est dispensée, pour une durée de quarante cinq jours, à trente stagiaires issus des composantes des forces de sécurité intérieure, dont douze policiers de l'Union et des îles, dix-huit gendarmes, et cinq agents de la Direction nationale de la sécurité du territoire. Deux experts, de la police, et de la Gendarmerie de Mayotte, assureront la formation théorique et pratique en droit pénal général, droit pénal spécial et en procédure pénale. Un magistrat comorien et un expert de la gendarmerie nationale vont, respectivement, assurer les cours de

liberté publique, et la formation en police technique. Une nouvelle bibliothèque vient, d'ailleurs, d'être mise à la disposition des stagiaires pour appuyer leur formation. Abdallah Saïd Mzé, agent de la brigade routière, déjà bénéficiaire, toujours dans ce même cadre, du stage d'agent de police judiciaire (Ajp), avoue son "enthousiasme" d'entamer cette seconde étape de la formation. Selon lui, "ces formations m'ont permis une ouverture d'esprit. Désormais, je ne vais pas traiter un usager de la route comme auparavant puisqu'ils ne sont pas nos ennemis. Des infractions sur les routes sont des choses 'normales' auxquelles on doit s'attendre". **K. Soulé**



Le ministre Abdourahim Saïd Bakar : "J'en appelle à la responsabilité et au civisme.."

Le ministre des Postes et Télécommunications, chargé de la Communication, Dr Abdourahim Saïd Bakar apporte des éclaircissements sur certaines dispositions du projet de réforme de la constitution.

Ce nouveau projet qui est soumis à referendum porte révision de certaines dispositions qui méritent des éclaircissements. Le mot "renouvelable" dans le cadre de la tournante supprimé dans la première version a été réintroduit. Pourquoi ?

Tout d'abord ce que je dirais, c'est que toute la population en sa majorité salue l'esprit de la révision de certaines dispositions de la constitution car la population est plus particulièrement les responsables de diverses institutions se sont rendu compte que la Constitution actuelle qui a été adoptée en 2001 constitue plus un facteur de blocage et de tiraillements qu'un facteur de développement.

Par rapport à certaines dispositions, il y a beaucoup d'aspects importants avant de revenir à la question de renouvelable qu'il faudrait faire apparaître pour que la population puisse en prendre conscience. J'aimerais que les gens insistent sur plusieurs aspects dont le fait de confirmer que Moroni est la capitale des Comores. Mais aussi dans son article 4, toute sécession ou tentative de sécession d'une île ou de plusieurs îles est interdite, c'est quand même un élément important parce que cela nous ramène à nous positionner par rapport au séparatisme et au sécessionnisme, sans parler de la clarification des rôles des uns et des autres à travers les noms, tels que les présidents, les députés ou les conseillers avec tout ce que cela s'en suit. Mais je crois que les clarifications sont nécessaires. Ce qui est aussi nécessaire, c'est que certaines dispositions sont clarifiées et qu'il n'y a plus d'ambiguïté, car ce sont les ambiguïtés dans l'interprétation du texte de la constitution qui ont créé souvent des tiraillements.

Alors pourquoi le mot renouvelable a été réintroduit alors qu'il n'était pas

apparu dans la première version, je pense que les discussions qui ont eu lieu durant la conférence inter-comorienne ont montré la nécessité de remettre le terme "renouvelable". Et si on parle de renouvelable, il faut aussi indiquer que cela c'est dans l'esprit de la tournante. C'est-à-dire qu'un président qui est en exercice maintenant doit attendre à ce que le tour revient à son île pour qu'il puisse se représenter. Donc dans l'esprit de la tournante le mot renouvelable veut dire, que le président qui était en exercice peut se porter candidat lorsque le tour de son île vient.

La nouvelle constitution remet au futur congrès le soin de valider le calendrier électoral. Selon vous, quand est-ce que ces élections auront lieu ?

Je pense que c'est une très bonne question car je sais que plus particulièrement les partis d'opposition ou les détracteurs du projet de loi réfé-

rendaire ont voulu réduire tout le débat à la question de l'augmentation d'un an du mandat du président Sambi. Et bien sûr, il a montré qu'il a été à l'écoute des uns et des autres et que ce n'est pas cela qui le préoccupe le plus. Dans ce cas, il a retiré l'esprit de prolonger son mandat d'un an et il a remis cela au prochain congrès. Alors quand est-ce que ces élections auront lieu, le 17 mai nous allons nous rendre aux urnes pour le référendum, je pense que dans deux ou trois mois après, la campagne pour les législatives sera lancée. Il n'y a pas encore d'indication officielle à ce niveau là, mais je pense qu'il faut se donner trois mois au maximum après le référendum pour la tenue des législatives, qui permettront la convocation du congrès qui viendra statuer sur l'harmonisation des mandats des exécutifs des îles et de l'Union.

Le président de l'île de Ngazidja, Mohamed Abdoulohab, a introduit, le 27 avril, une requête à la Cour constitutionnelle "aux fins de déclaration d'inconstitutionnalité du projet de loi référendaire portant révision de la constitution". Le parti Rida, a également attaqué le même projet à la Cour, estimant, à propos de l'initiative de révision de la constitution, que le chef de l'Etat ne devait pas décider tout seul. La balle est dans le camp de la Cour.

Le président de Ngazidja estime, en outre, que le projet de loi référendaire risque de créer un vide institutionnel "dangereux pour la stabilité institutionnelle et politique du pays". La requête constate, en effet, qu'il n'existe pas de dispositions transitoires ou particulières "qui régissent les institutions entre la date de mise en œuvre de la loi référendaire et l'adoption de la loi statutaire de chaque île".

Sur la validité du décret présidentiel relatif à la convocation du corps électoral, Abdoulohab relève qu'il n'a pas fait l'objet de "la diffusion prévue en son article 3", afin de permettre

constitution en vigueur a été modifiée. **Qu'en pensez-vous ?**

L'autonomie des îles comme la tournante ne sont pas touchées dans ce projet de loi. Ce projet clarifie exactement en son article 5 et reprend un peu l'article 9 qui est à l'origine des conflits de compétences. La loi clarifie exactement les domaines de compétences de chaque île. Je crois que cela a l'avantage d'enlever toute ambiguïté d'interprétation du texte. Car maintenant, celui qui aura l'administration de l'île saura quels sont ses domaines d'intervention et les domaines d'intervention de l'Union. Mon impression, c'est que c'est une clarification qui s'avère nécessaire pour mettre un terme aux conflits de compétence et aux interprétations abusives et intéressées.

Mon message ? J'espère que les Comoriens mesurent l'importance de ce référendum et qu'ils iront se prononcer aux urnes car c'est la règle de la démocratie. Pour ceux qui approu-

vent qu'ils votent oui et ceux qui n'approuvent pas votent non ou qu'ils s'abstiennent car c'est la règle du jeu. Mais je suis offusqué de voir que jusqu'à présent certains partis d'opposition qui se prétendent démocrates ou même des hommes de lois qui sont responsables de certains partis politiques d'opposition se préparent à ne pas respecter cette loi de la République donnant au chef de l'Etat le droit de convoquer les électeurs pour le référendum. Qu'ils mènent la campagne contre le projet, ou demandent à leurs partisans de s'abstenir, de ne pas voter, c'est de leur droit, mais tenter d'empêcher les gens d'aller s'exprimer c'est enlever le droit du Comorien de dire son mot par rapport à ce projet de loi référendaire. Donc j'appelle à la responsabilité, au civisme et au calme car le pays a besoin de stabilité et de la paix.

Recueillis par
Abouhariat Saïd Abdallah

Requêtes en annulation du référendum On attend l'arrêt de la Cour constitutionnelle

mentaire, M. Abdoulohab cite, entre autres, l'article 10 du projet de loi référendaire qui "place le fonctionnement des organes des entités insulaires sous l'autorité d'un vice-président de l'Union issu de l'île concernée pour un contrôle de légalité des décisions de l'exécutif de l'île".

Le président de Ngazidja estime, en outre, que le projet de loi référendaire risque de créer un vide institutionnel "dangereux pour la stabilité institutionnelle et politique du pays". La requête constate, en effet, qu'il n'existe pas de dispositions transitoires ou particulières "qui régissent les institutions entre la date de mise en œuvre de la loi référendaire et l'adoption de la loi statutaire de chaque île".

Sur la validité du décret présidentiel relatif à la convocation du corps électoral, Abdoulohab relève qu'il n'a pas fait l'objet de "la diffusion prévue en son article 3", afin de permettre

"aux électeurs de prendre connaissance du contenu de la question qui leur est posée". Et d'ajouter que lui-même, en tant qu'autorité publique, n'a pas été destinataire du décret en question. Il s'agirait-là, selon toujours lui, d'une violation de l'article 10 de la loi électorale.

La saisine du président de l'île de Ngazidja fait observer que, contrairement aux dispositions impératives de la loi électorale, notamment les articles 29 à 40, la convocation du corps électoral n'a pas tenu compte de la révision préalable des listes électorales. Ce qui pose, à l'en croire, "le problème sérieux de la fiabilité de ces listes électorales sur tout le territoire national".

Enfin, la requête du patron de l'exécutif de Ngazidja revient sur l'absence de représentation de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) au niveau de Ngazidja et de Mohéli. "A travers la

séparation des fonctions de membres de la Ceni et celles de la Commission électorale insulaire (Cie), la loi électorale a bien voulu garantir la transparence et la régularité de toute élection" lit-on dans la saisine. Le parti Rida, par son président Me Saïd Larifou, a également attaqué le même projet constitutionnel à la Cour constitutionnelle. Il pense que conformément à l'article 37 de la constitution qui stipule que "l'initiative de la révision de la constitution appartient concurremment au Président de l'Union et au moins un tiers des membres de l'Assemblée de l'Union", le chef de l'Etat ne devait pas, seul, décider de la révision de la constitution.

La balle est maintenant dans le camp de la Cour constitutionnelle qui doit, selon toute vraisemblance, sortir un arrêt ce mardi 5 mai pour statuer sur ces recours en annulation.

Mohamed Inoussa

Anjouan a son centre de cardiologie

Le service de cardiologie de l'hôpital de Hombo a reçu une unité complète de cardiologie de catégorie I, sur les trois niveaux techniques répertoriés. Cette unité a la particularité de diagnostiquer et d'aider les spécialistes à prévenir les accidents cardiovasculaires. Dr Ibrahim, directeur du centre hospitalier de Hombo, a montré l'importance que revêt un tel équipement qui permettra de prévenir les accidents liés aux maladies cardiaques. "Depuis quelques années, notre centre hospitalier est pourvu d'un spécialiste en la matière connu pour son dévouement à son métier. Il ne manquait que l'équipement qu'il faut pour pouvoir mieux soigner", a-t-on indiqué. Avec cette unité de cardiologie ultra moderne, le centre hospitalier compte envoyer des agents en formation dans les pro-

chains jours, afin de se perfectionner au maniement de ces équipements, comme l'a fait savoir Docteur Ibrahim, qui estime que le centre sera en mesure d'anticiper les dangers liés aux erreurs de diagnostics et à la mauvaise prescription que font souvent nos médecins par manque de moyens adéquats de dépistage. Docteur Sounhadj, le premier cardiologue comorien et l'un des précurseurs de ce projet, a précisé que ces équipements d'une valeur d'un milliard de francs comoriens, méritent une attention particulière, puisqu'ils placent le service de cardiologie de Hombo, au premier rang des services les mieux équipés de la région sud-ouest de l'océan indien. "Même Mayotte, dit-il, ne possède pas un tel équipement. C'est le même dans sa catégorie que celui du centre hospitalier Pompidou de

Paris. C'est du matériel Hi-Tech, qui intègre aussi un module de télé-médecine. Cela va permettre à mon collègue spécialiste de l'hôpital de Hombo de demander l'assistance d'un autre collègue partout dans le monde par le biais d'internet." Assoufouine, cardiologue de l'hôpital de Hombo, avait du mal à cacher son émotion car, dit-il, "point de spécialiste qui pourra soigner sans le matériel adéquat" et de poser le vrai problème. Pour lui, il n'y a pas de traitement fiable que la prévention. Afin d'éviter les maladies et les accidents cardiaques, rien ne vaut un contrôle rigoureux de ses habitudes alimentaires. "Consommer moins de graisse, du sucre, du sel... et faire régulièrement du sport, cela éviterait de chercher à se soigner. Et ce n'est pas seulement en cardiologie" a-t-il conclu. Cette remise avait mis


aussi ses appareils de campagne. Il y avait au moins 500 invités venus des quatre coins de l'île, le chef de l'exécutif d'Anjouan et son gouvernement, le président Sambi et quelques membres de son gouvernement. Le chef de l'Etat a révélé ce qui l'a motivé à demander ces équipements à nos amis turcs. Selon le chef de l'Etat, une crise comme l'hypertension qui frappe les personnes de plus de quarante ans, aujourd'hui touchent les moins de quarante ans. L'île la plus exposée est Anjouan. Le président Sambi a aussi exprimé son inquiétude quant au degré de pauvreté des Comores "qui fait de nous des éternels assistés. Jusqu'à quand dépendrons-nous de l'aide de l'extérieur ? Nous sommes tous contents des équipements que nous ont offerts les Turcs, mais en même temps, nous n'osons pas nous demander comment nous nous en sortons de cette dépendance." Par ailleurs, le président Sambi dit rêver de ce jour où les Comoriens arriveront à se passer de l'assistance étrangère. Le jour où "les pouvoirs de ce pays et non le

pouvoir, arriveront à acheter une ambulance pour nos hôpitaux, construire une salle de classe, ou réaliser 10 mètres de piste bitumée ? C'est devenu une chanson et je la chante encore aujourd'hui. On doit sincèrement penser à la manière de sortir notre pays de ce cercle vicieux..." a-t-il déclaré, avant d'aborder le sujet de la révision de la constitution. Il dit à l'assistance que si les points soumis au référendum rencontre l'approbation du peuple, cela dotera le pays d'un cadre institutionnel propice à son développement économique. Il a particulièrement appelé les Anjouanais à adhérer à son projet car, selon lui, "les Anjouanais seront les premiers à y voir les fruits et ce n'est pas seulement avec moi, mais avec ceux qui me succéderont." Il a aussi annoncé qu'après le référendum constitutionnel, il appellera encore les comoriens à réfléchir sur des réformes touchants à notre administration et la loi de finance afin de prioriser le développement du pays. **KAY**



Célébration du 1mai à Anjouan

Les travailleurs à Anjouan ont célébré vendredi la journée internationale de travail. Comme à l'accoutumée, l'union syndicale a organisé un meeting place Mmangajou à Mroni. Une occasion pour les leaders des groupements syndicaux de faire l'état des lieux des droits, mais aussi des devoirs des travailleurs. Les indicateurs sont tous au rouge; même les travailleurs à chaque célébration annuelle, diminuent en effectif pour célébrer la seule journée qui leur est dédiée. Ils étaient en gros, un peu plus d'une centaine de travailleurs et de curieux venus écouter "les mêmes discours, les mêmes doléances et pas un poil d'acquis pour les travailleurs", commente un jeune fonctionnaire. Les Soulaïmana Combo, Mohamed Allouï et autres activistes syndicaux qui d'habitude animent les meetings et manifestation du 1er mai à Anjouan, avaient du mal à cacher leur déception quant à la carence manifeste du respect des droits des travailleurs, mais aussi de l'indifférence des travailleurs anjouanais, toutes catégories confondues, par rapport à la défense de leurs droits et de leurs conditions de travail. Le représentant de l'association des consommateurs a accusé les politiques de nuire au bon fonctionnement des groupements de défense des droits des citoyens et des travailleurs. Car, "aujourd'hui, prendre part à une réunion ou à une manifestation syndicale est souvent assimilé à une opposition au pouvoir." C'est une raison suffisante pour que les fonctionnaires et les dockers boycottent une telle journée mondiale importante ? S'interrogeaient certains participants. D'autres pensent que le long week-end qui s'annonçait aurait encouragé beaucoup de travailleurs à passer beaucoup plus de temps en famille.



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
PROJET DE SOUTIEN AUX SERVICES
FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
DON IDA N H265-COM **Date de l'avis : 30/04/09**

1- L'Union Des Comores a reçu un Don de l'IDA d'un montant de 5 Millions de dollar et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat portant sur les dits services :

Réception des travaux (Ecoles, Adductions d'eau/Citerne, Assainissement) en cours de réalisation par des Entreprises pour des Communautés villageoises réparties sur les 3 Iles.

Lot 1 : NGAZIDJA

- 1- Founga Mitsamiouli
- 2- Mdjihar Hamahamet
- 3- Nkourani Sada
- 4- Tsodeni Idjorandja
- 5- Mirandou Mbadjini
- 6- Tsoalé Mboudé
- 7- Kouwa Mboudé
- 8- Mimani
- 9- Chamro Sambanadi

Lot 2: NIZOUANI

- 1- Salamani Ozini
- 2- Ozini
- 3- Salamani Dzindri
- 4- Haremo
- 5- Maweni
- 6- Hantsahi
- 7- Mnadzichumwe
- 8-

Lot 3 : ANJOUAN

- 1- Miramani
- 2- Siri-Ziroundani
- 3- Mbaise
- 4- Bandarsalama

2. Le FADC invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.).

3. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: **Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Mai 2004.**

4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous de 7 heures, 30 à 15 heures, 30 et doivent déposer leurs candidatures à l'une des adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le vendredi 08 mai 2009 à 15 heures.

Secrétariat Exécutif Régional FADC MORONI Tel (269) 773-28-89 fadcanj@comorestelecom.km	Secrétariat Exécutif Régional FADC-ANJOUAN Tel (269) 771 12 21 fadcmoheli@comorestele.com	Secrétariat Exécutif Régional FADC-MOHELI Tel : (269) 772 04 32 fadcmnz@comorestelecom.km
--	--	--



Soulaïmana Combo

Sambi à Betelajou comme au beau vieux temps

Les vrais surpris étaient les passants aux environs de 19h30 samedi après la dernière prière de la soirée. Le président Sambi, qui a fait sa prière à la mosquée de vendredi de Mutsamudu, s'appretait à rentrer chez-lui, lorsqu'il décida, par un coup de tête, de rester avec les siens, au Bétéla, la petite Bangwé (place publique) en plein centre de son Hamoumbou natal. La foule n'a pas tardé à rappliquer, à tel point que se frayer un passage dans l'étroite ruelle de Mkiroidjimo relevait d'un vrai parcours de combattant, si on n'est pas pris dans le piège de l'arrêt

instantané pour écouter Sambi s'expliquer ou poser sa pertinente question. Car il s'agissait bel et bien d'un forum populaire, sécurité rapprochée allégée au strict minimum pour une virée nocturne en pleine Médina. Le président Sambi s'est exécuté à un exercice d'exposé des grands maux de ce pays et des espoirs d'un avenir meilleur qu'il voit "se profiler à l'horizon". Pendant une heure et quarante-cinq minutes environ, le chef de l'Etat se laisse asséner de questions. Des plus sensibles aux plus courantes. Chacun a obtenu sa réponse. Rien de nouveau à retenir qui n'a pas été entendu avant, si ce n'est cette assu-

rance affichée du chef de l'Etat qui a demandé aux siens de bien choisir le 17 mai, s'ils veulent un vrai changement dans ce pays. "Donnez-moi le pouvoir pour sortir le pays de cette pauvreté... cette révision constitutionnelle, me donnera suffisamment de pouvoir pour mieux vous servir" a-t-il dit. Par cet exercice oratoire, le Président Sambi innove une espèce de campagne de proximité qui a séduit son auditoire d'une soirée et qui a rendu jaloux l'autre part des citoyens qui n'ont pas eu la chance de le côtoyer ce soir-là. Beaucoup de questions restent toutefois sans réponses.



Dr Ali Mohamed Kaou : "Je veux initier un laboratoire de recherche"

Ali Mohamed Kaou est le premier spécialiste en pharmacognosie aux Comores. Après deux ans d'études passées à l'Université Abdou Moumoune de Niger, Ali Mohamed Kaou a déposé ses valises à Marseille où il s'est inscrit à l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) dans la faculté de pharmacie de Marseille. En Pharmacognosie, il s'est spécialisé

en environnement et santé publique. "Je me suis spécialisé en plantes médicinales antipaludiques aux Comores. Je suis également spécialiste des maladies parasitaires plus particulièrement le paludisme", précise-t-il.

Quelques mois après avoir soutenu sa thèse, il a décidé de rentrer pour servir son pays avec "toutes les promesses que j'ai eues avant ma décision..." dit-il. "J'ai contacté

l'Université des Comores avant mon retour et j'avais obtenu des promesses d'engagement qui, malheureusement, ne sont pas tenues", regrette l'intéressé. Sa thèse intitulée, "Contribution à l'étude ethnologique de plantes utilisées en médecine traditionnelle dans l'Union des Comores. Application à trois plantes antipaludiques Flueggia Visosa, Piper Capense et Flacourtia indica" a été présentée avec succès en juin dernier. "C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative de rentrer aux Comores pour que je puisse apporter ma petite pierre dans la lutte contre le paludisme comme tant d'autres collègues l'ont déjà fait dans leurs pays respectifs". C'est dans ce sens qu'au



terme de son premier travail de recherche, Dr Ali Mohamed compte poursuivre ses recherches sur "les enquêtes, les extractions, la purification et les déterminations structurales des principes actifs des plantes endémiques de notre pays". L'objectif de ses recherches est de développer l'étude relative à l'ethnopharmacologie des plantes utilisées en médecine traditionnelle. Ses recherches l'ont conduit à entreprendre une étude ethnobotanique sur les îles de la Grande-Comore et d'Anjouan en mettant l'accent sur les plantes utilisées dans le traitement des fièvres et du paludisme. Il a recensé 44 plantes qui ont déjà fait l'objet, selon lui, d'une étude de laboratoire. Ali Mohamed Kaou poursuit une ambition, celle de réaliser avant la fin de l'année son projet qu'il aurait déjà soumis à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : initier un laboratoire de recherche. **Elie-Dine Djouma**

Stop à la pandémie porcine aux Comores

"Ne jamais se fier à une source de contamination pour prendre une décision"



De Mexique en Afrique du Sud en passant de l'Europe, les Comores ne sont pas épargnées du virus de la grippe porcine qui est violente, grave et virulente et qui se propage avec une double vitesse. Les Comores doivent se préparer, car il y a des craintes parmi les pays qui ne se préparent pas. A notre connaissance, aucune mesure préventive n'est prise aux Comores pour empêcher l'introduction du virus dans notre pays. Sachant tous que les Comores importent ses produits d'origine animale et végétale de l'extérieur et les comoriens voyagent beaucoup à l'extérieur, si des dispositions ne sont pas prises immédiatement, la pandémie risque d'envahir nos îles, ce qui serait grave pour la population. Ne consommant pas de la viande de porc, le Comorien ne croit pas d'être attrapé par le virus, alors que cette dernière n'est pas la seule source de

contamination. Connaissant la réalité de notre pays, du fait que les services phytosanitaires sont mal équipés avec des ressources humaines non qualifiées, cela suscite bien de sentiments d'inquiétudes de la part de la population. Pour éviter l'introduction du virus dans notre pays, il est urgent de prendre les précautions nécessaires en mettant en place une équipe de surveillance regroupant vétérinaires, spécialistes en élevage et en santé publique afin qu'ils agissent ensemble pour la protection de la population comorienne. L'équipe constituée doit être déployée dans les frontières notamment au port et à l'aéroport pour assurer le bon déroulement des inspections à chaque opération d'embarquement et de débarquement pour limiter les dégâts. Sur ce, nous conseillons d'ores et déjà de respecter les mesures suivantes : Laver les mains (avec de l'eau + savon + eau de javel), Mettre en place des pédulives (réceptif contenant de l'eau + désinfectant) au niveau des ports et aéroports. Eviter les contacts avec les voyageurs venant des pays à risque ; Désinfecter chaque fois tout le matériel de transport au niveau des ports et aéroports ; Distribuer aux inspecteurs, des masques d'hygiène et de blouses de protection. Surveiller bien les frontières.

Bacar Ahmed Hachim
Ingénieur Agronome



UNION DES COMORES
(Unité - Solidarité - Développement)

UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET
D'AGRICULTURE
(UCCIA)

**Avis d'Appel d'Offres national lancé en procédure d'urgence
pour la fourniture des Véhicules pour les services de l'UCCIA.**

L'Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture lance un appel d'offre en procédure d'urgence pour la fourniture des véhicules destinés aux services de l'UCCIA.

La fourniture sera prise en charges dans la Gestion 2009 de l'UCCIA.

Il se décompose en deux (02) lots.

Lot : Véhicule de service ;

Lot : Véhicule de service option 4*4

Les soumissionnaires répondant aux critères d'éligibilité de l'UCCIA c'est à dire, avoir la carte d'adhésion de l'une des chambres régionales, être immatriculée au registre du commerce et intéressés à par-

ticiper peuvent retirer le dossier d'appel d'offres pendant les heures ouvrables au siège de l'UCCIA BP : 763 Moroni, Tel 773 09 58, Fax 773 19 83 Moroni Port à compter du Lundi 04 Mai 2009 à 10 H. Les offres devront être valides pour une période de Quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

Elles devront parvenir à l'UCCIA, à l'adresse ci-dessus, au plus tard le **Mardi 19 Mai 2009 à 10 heures**.

L'ouverture des plis aura lieu à 10 heures à la même adresse, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents.

Le Secrétaire Général

La révision constitutionnelle ne remet en cause ni l'autonomie ni la tournante

Ahmadou Mzé Soughi, ingénieur chez BritishTelecom, donne ici son opinion sur la réforme constitutionnelle. Selon lui, la constitution en vigueur "adopté au forceps n'a pas tardé à révéler son incapacité et ses limites à stabiliser nos institutions". Il estime que "la révision constitutionnelle proposée présente des avancées énormes, car elle s'est contentée de bien préciser les prérogatives des pouvoirs insulaires, de renforcer le pouvoir de l'Etat central et de promouvoir l'idée d'appartenir tous à une seule nation et à un territoire commun, sans remettre en cause l'esprit et la lettre de l'autonomie et de la tournante".

Enfin, le débat est ouvert et la souveraineté revient au peuple comorien de décider si Oui ou Non, on doit mettre fin aux conflits de compétences, à l'administration budgétivore et aux rejets séparatistes (causés par une mauvaise gestion de notre fédéralisme post-indépendance et entretenus par la constitution votée en 2001), par une révision constitutionnelle. Le peuple comorien considère-t-il que la constitution actuelle doit être maintenue ou révisée ? La constitution actuelle répond t-elle Oui ou Non aux aspirations de la population ? La balle est dans le camp du peuple comorien, souverain.

Un bref rappel tout de même...

Est-il utile de rappeler le contexte politique, caractérisé par le séparatisme ambiant en 2001, dans lequel l'actuelle constitution a été adoptée ou bien indiquer la faible participation (moins de 40%) qui en disait long sur l'opportunité et l'importance de la consultation référendaire de 2001 ? En revanche, il faut avouer que son adoption en forceps n'a pas tardé à révéler son incapacité et ses limites à stabiliser nos institutions. Et pire, en place et lieu du fédéralisme, la nouvelle constitution a cultivé les germes du séparatisme au lieu de le bannir, alimenté le chauvinisme inter-îles au lieu de le combattre et mis fin au débat politique au lieu de l'entretenir. Sur ce dernier point, est-il de l'intérêt du pays que les partis politiques soient aussi affaiblis durant les dix dernières années, faute de démocratie et de débat objectif ? Par contre, en l'absence d'appareils politiques pour animer le débat politique, économique et social, la société n'est-elle pas devenue une proie facile à toutes formes de manipulations politiques, religieuses ou sectaires... Celui qui prêche la bonne parole devient maître du terrain politique, sans avoir besoin de véritable projet ni de ressources humaines compétentes pour gouverner.

Quand le pouvoir s'érige en force d'opposition...

Mais, comment aurions-nous pu entretenir un débat politique objectif lorsque le texte fondamental pose lui-même les jalons du séparatisme et incarne les divisions entre le pouvoir central et les entités insulaires [Cf. article 9 de la constitution qui se résume : *Le pouvoir qui ne s'appartient pas n'appartient de droit*] Ou alors en d'autres termes, comment aurions-nous pu entretenir le débat politique nécessaire à notre jeune démocratie lorsque ceux qui représentent les pouvoirs -De l'Union et des îles- et qui sont sensés l'alimenter en idées neuves, s'érigent en opposant, tout en étant au pouvoir et déclarent la guerre à l'autre pouvoir qui refuse de lui donner plus de pouvoir. En termes simples, selon le camp auquel on appartient l'on se déclare opposant ou partisan de l'autre pouvoir auquel on n'appartient pas, le pouvoir de l'Union contre le pouvoir des îles et vice-versa. Et tous les partis politiques se rangent dans un camp ou dans un autre sans objectivité à partir du moment où l'intérêt du chef de parti sont garantis par une nomination. Et le peuple, laisser pour son compte se trouve piégé entre « la manche et l'enclume du marteau... ». Du pouvoir, tou-

jours du pouvoir et encore du pouvoir pour le pouvoir. Autrement, qui aurait pu penser qu'un jour le président de l'île de Ngazidja, ancien directeur de cabinet du président actuel de l'Union, qui est élu en faisant campagne sur le thème de « la fin des conflits de compétences entre l'Union et l'île de Ngazidja » entrerait-il en conflit de compétences avec celui qui l'a soutenu, à savoir le président de l'Union ? Est-ce la volonté des chefs des exécutifs à entretenir ces conflits de compétences pour des raisons politiques ou bien c'est le fait avéré d'une constitution mal conçue dont les carences ont eu au moins le mérite de faire l'unanimité de la classe politique, et bien au-delà ? [...]

Et si l'on était un peu vigilant tout de même...

En revanche, il y a un besoin de vigilance vis-à-vis des rejets séparatistes de tout bord qui observent avec des radars le moindre dérapage pour se frayer un chemin. En plus de l'article 7-1 de

la réforme qui "interdit" enfin toute forme de séparatisme, le renforcement du pouvoir central doit se poursuivre en réel, et éviter de surcroît d'affaiblir l'autonomie des îles, au moins sur le plan économique et administratif. La décentralisation de l'Etat central ne doit pas être une lettre morte, c'est une nécessité absolue qui doit se traduire par des faits et non se contenter d'intentions ou d'annonces. La décentralisation administrative au sein des entités insulaires, au travers des communes doit se poursuivre et être encadrée de manière à ce que tous les citoyens partout où ils soient puissent participer activement au développement du pays. Les femmes qui représentent plus de la moitié de la population doivent monter au créneau et se doivent de surmonter les contraintes ménagères et les pesanteurs coutumières et traditionnelles, afin de pouvoir poser leurs pierres, complémentairement à l'homme, au développement du pays. [...]

Le démon n'est peut être pas loin...

A défaut d'une vraie décentralisation de l'Etat et d'un renforcement de sa présence dans les îles autonomes, comment est-il possible de sécuriser nos entités insulaires contre les tentatives de déstabilisation des séparatistes après la présidence du président Sambi ? On a deux leviers pour agir : Il y a la loi qui cette fois-ci dans son article 7-1 encadre très bien "le séparatisme" et

ensuite les capacités de l'Etat à faire respecter cette loi constitutionnelle. Cela suppose que nous soyons assurés d'avoir, pour chaque tournante, une justice forte qui s'appuie sur un Etat fort et qui soit intransigeant contre toute forme de sécession contre l'unité et l'intégrité territoriale. Nos mémoires courtes se rappellent que le séparatisme a duré dix ans sans qu'aucun régime ne puisse s'en débarrasser. Il a fallu attendre l'actuelle tournante pour mettre fin au séparatisme par la force l'année dernière. Pourtant, le démon ne serait pas loin puisque ceux qui ont tenté de diviser notre pays sont libres et jouissent de leurs droits civiques, et certains prétendent à la magistrature suprême du pays.

Peut être enfin une constitution de synthèse...

Pour être objectif, la révision constitutionnelle proposée semble présenter des avancées énormes, car elle s'est contentée de bien préciser les prérogatives des pouvoirs insulaires, de renforcer le pouvoir de l'Etat central et de promouvoir l'idée d'appartenir tous à une seule nation et à un territoire commun, sans remettre en cause l'esprit et la lettre de l'autonomie et de la tournante qui, elles, constituent les deux grands principes des accords de Fomboni à Mohéli. Sauf à vouloir semer des troubles insulaires au lieu de défendre les intérêts nationaux, cette nouvelle mouture constitutionnelle semble avoir fait, ni plus ni moins, la synthèse entre le Fédéralisme, qui a fait ses preuves de stabiliser nos institutions depuis l'indépendance et l'actuelle constitution inspirée par l'idée d'autonomie et de présidence tournante entre les 4 entités insulaires constituant notre jeune Etat. Ni l'autonomie n'est remise en cause ni le principe de la tournante qui, quelle que soit l'issue de la consultation du 17 mai, un citoyen issu de l'île de Moili doit présider la prochaine tournante. C'est un principe intangible. En revanche, là où le dialogue, le compromis et le consensus n'a pas réussi à imposer une règle, la constitution intervient pour imposer une loi. C'est, ni plus ni moins, l'esprit et la lettre de cette révision constitutionnelle. Il faut donc voter Oui pour la nouvelle réforme.

Ahmadou MZE SOULHI,
Ingénieur chez BritishTelecom



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

PROJET DE SOUTIEN AUX SERVICES

FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

DON IDA N: H265-COM

Date de l'avis : 30/04/09

1- L'Union Des Comores a obtenu un Don de l'IDA d'un montant de 5 Millions de dollar et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat portant sur les dits services :

Etudes Techniques des Sous projets (Ecoles, Citermes, Assainissement y compris l'évaluation d'impacts négatifs environnementaux et des mesures d'atténuation) pour l'élaboration des DSP;

Elaboration DAO, Contrôle, supervision et suivi de chantiers; Réception des travaux et élaboration des rapports de fin de chantier. Ces prestations de services concernent des communautés villageoises bénéficiaires d'infrastructures de Base à travers le Projet FADFC et réparties sur l'ensemble des 3 îles (NGAZIDJA, NDZOUANI ET MWALI)

2. Le Fonds d'Appui au Développement Communautaire invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les

consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, matériels et équipements disponibles etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

3. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Mai 2004.

4 Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous de 7 heures 30 à 15 heures 30 et doivent déposer leurs candidatures à l'une des adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le vendredi 08 mai 2009 à 15 heures.

Secrétariat Exécutif Régional
FADC MORONI
Tel (269) 773-28-89
fadngz@comorestelecom.km

Secrétariat Exécutif Régional
FADC-ANJOUAN
Tel (269) 771 12 21
fadanj@comorestelecom.km

Secrétariat Exécutif Régional
FADC-MOHELI
Tel : (269) 772 04 32
fadcmoheli@comorestelecom.km

SPORTS

Football D1 à Anjouan : Komorozine reste indétrônable

Sur les quatre matchs comptant pour la cinquième journée du championnat de la ligue de football de Ndzuan, deux matchs ont eu lieu samedi 2 mai. Le leader du classement, Komorozine détient toujours son affaire en battant le 3^e au classement, Chirazienne par le score de 1 but à 0. Le même après-midi au stade de Sima, Ziara club a été laminé par un Barakani club en quête de victoires. Komorozine est, sans doute, le leader du championnat d'Anjouan avec 13 points et 5 buts. Deux autres matchs ont opposé respectivement Etoile d'or et Fco et Ajsm à Steal Nouvel le dimanche 3 mai. La première rencontre s'est soldée par le score de 2 buts à 0, en faveur de la formation de Sima, Steal Nouvel.

"Nous sommes classés en 7^{ème} position, sur 8 équipes alignées. Nous ne sommes pas encore à notre forme habituelle", se désole Assadi.

Ces deux matchs ne sont donc pas encore homologués. *"Nous attendons les rapports des deux arbitres respectifs pour savoir qui d'entre elles sera qualifiée pour les quarts des finales",* a indiqué Hassane Mohamed, responsable des compétitions féminines.

Djabal d'Icôni a battu par forfait, au stade Zikoumbini de Icôni, l'ASJM (association sportive de la jeunesse de Ivembeni). Même scénario pour la rencontre opposant Arc-en-Ciel à Filao. Ce dernier club a remporté le match par forfait, au stade de Séléa. Les quatre équipes victorieuses de

la Jeunesse Sportive de Mutsamudu se mesurera au championnat en titre régional, Etoile d'or. La prochaine journée aura lieu le samedi 9 mai. Un match de retard opposera le leader du classement, Komorozine à Barakani (3^e avec 9 pts +3).

Le classement général

- Komorozine (13 Points +6 buts)
- Steal Nouvel (9 Pts +3)
- Barakani (8 Pts +4)
- Chirazienne (6 Pt)
- Etoile d'or (6Pts)
- Ajsm (4 Pts-3)
- Ziara (4 Pts-3)
- Fco (3 Pts)

Elie-Dine Djouma



8ème des finales de la Coupe de Comores de Football des dames Plus de clubs battus par forfait

Huit matchs au total de la Coupe des Comores de football, catégorie Dames, ont été disputés dimanche 3 mai sur huit stades de Ngazidja. Pour ces compétitions, de nombreuses équipes ont été battues par forfait. Pour la première rencontre, Dynamo s'est incliné à Chamlé Mbouadé, face à Etoile du Sud de Fommbouni par le score de 3 buts à 2. Sur un autre terrain, Jaem club de Mitsoudjé a défilé, au cours des tirs aux buts, Asmif de Mdé par le score de 7buts à 6 après un score vierge au terme du temps réglementaire. Batsa Mitsamihouli et Club Mama de Moroni qui se sont retrouvés à Bangoi Kouni ont fini la première

partie par 4 buts à zéro en faveur des Moroniennes. *"Mais nos adversaires ont joué à 7 joueuses jusqu'à la fin de la première période. Et de retour aux vestiaires, l'arbitre central a interrompu le match à cause de l'infériorité numérique de Batsa club",* nous a précisé Nadia Mourdi Kassim de Club Maman. La formation Wakaidi de Pvanamboini est battue, à domicile, par Panasco de Malé par le score de 2buts à rien. Deux rencontres prévues respectivement à Kové entre Super Sonic et Juventus et à Salimani entre FC de Chouani et Football club de Mitsamiouli n'ont pas eu lieu pour cause de retard des deux équipes.

Ces deux matchs ne sont donc pas encore homologués. *"Nous attendons les rapports des deux arbitres respectifs pour savoir qui d'entre elles sera qualifiée pour les quarts des finales",* a indiqué Hassane Mohamed, responsable des compétitions féminines.

Djabal d'Icôni a battu par forfait, au stade Zikoumbini de Icôni, l'ASJM (association sportive de la jeunesse de Ivembeni). Même scénario pour la rencontre opposant Arc-en-Ciel à Filao. Ce dernier club a remporté le match par forfait, au stade de Séléa. Les quatre équipes victorieuses de

cette phase se qualifieront pour les quarts de finale qui auront lieu le 30 mai. Le championnat féminin de football se poursuivra le dimanche 10 mai.

E-D Djouma



Consulter notre site
www.alwatwan.net

UNION DES COMORES

Avenue de la République Populaire de Chine
B.P 524 - Tél (269) 773 53 01 - Fax : 773 52 72
Email : ascobef@comorestelecom.km

<p>ASCOTEF ASSOCIATION COMORIENNE POUR LE BIEN-ETRE DE LA FAMILLE</p>	<p>IPPF FEDERATION INTERNATIONALE POUR LA PLANIFICATION FAMILIALE</p>
--	--

L'ASCOTEF recrute 05 stagiaires de moins de 25 ans : 01 au Centre des jeunes à Anjouan, 01 au Centre des jeunes à Mohéli et 03 dont 01 au Centre des jeunes, 01 Clinique et 01 au siège en Grande-comore

Contexte
Dans sa politique de développement, L'ASCOTEF a toujours encouragé les jeunes diplômés de moins de 25 ans à mieux s'intégrer dans le monde du travail. Le chômage des jeunes est un phénomène qui prend des proportions importantes d'année en année dans notre pays. Leur offrir un stage en gestion administrative et gestion des programmes, c'est leur ouvrir la porte à une carrière civile durable. C'est dans cette optique que l'ASCOTEF lance pour la première fois un stage avec une prime de motivation dans le domaine de la formation en gestion administrative financière et programmatique au profit des jeunes femmes et hommes de moins de 25 ans.

Objectifs du stage
Améliorer les connaissances des jeunes stagiaires en gestion administrative financière et programmatiques sur la base de la mise en œuvre du plan de travail 2009 de l'Association ;
Augmenter les performances de l'Association en matière de gestion axée sur les résultats.
Accroître les opportunités de recrutement des jeunes stagiaires dans les entreprises privées et les projets de développement ;

Profil du stagiaire
Les candidats au stage proposé par l'ASCOTEF doivent :
Disposer d'un diplôme universitaire d'au moins BAC+2 en écono-

mie, gestion financière ou comptable, en sociologie appliqué ou équivalent ;
Avoir une maîtrise du français à l'écrit et à l'oral ;
Avoir des connaissances des associations de développement ;
Avoir des connaissances en informatique (utilisation d'Excel et de Word...)
(avoir des connaissances en statistiques serait un atout pour les candidats).

Terme de référence du travail
Le candidat ou candidate retenu(e) doit être disposé(e) à travailler à plein temps sous la supervision du Coordonnateur National des programmes et du DAF pendant toute la durée du stage.
Doit effectuer 01 mois d'apprentissage en matière de gestion administrative et financière et ou en gestion des programmes ;
Doit travailler en étroite collaboration avec le responsable du site où il ou elle sera affecté(e) (Clinique ou Centre jeunes ou siège) ;
Enregistrement, analyse des données programmatiques et financières (suivi de projet, des achats...)
Etablissement de rapport tous les 45 jours ;

Durée du stage
08 mois de stage à compter du mois de Mai 2009.

Comment postuler
Les dossiers de candidature contenant les diplôme certifiés (BAC, DEUG, BTS ou équivalent, Licence et la lettre de motivation sont à adresser à Monsieur le Directeur Exécutif, déposer aux : Centre jeunes ASCOTEF de Mirontsy pour ceux qui résident à Anjouan, au Centre des jeunes de Fomboni pour ceux qui résident dans l'île de Mohéli et au Centre jeunes de Moroni pour ceux qui résident en Grande Comores, au plus tard le 15 mai 2009.